



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 7 février 2020

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique

Information à la presse

Communication sur les dépôts de candidatures
dans le cadre des élections municipales 2020

Conformément à l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2019, le dépôt des candidatures, obligatoire pour tous les candidats aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020, se déroulera :

- du 6 au 27 février 2020 inclus pour le premier tour,
- du 16 au 17 mars 2020 inclus pour le second tour.

Pendant cette période, les candidats ou leurs représentants devront venir déposer leurs candidatures :

- à la préfecture de Tarn-et-Garonne, salle Hugues Panassié pour les candidats se présentant dans des communes situées dans l'arrondissement de Montauban ;
- à la sous-préfecture de Castelsarrasin, pour les candidats se présentant dans des communes situées dans l'arrondissement de Castelsarrasin.

Lors du dépôt de candidature pour le premier tour, la préfecture ou la sous-préfecture délivrera aux candidats un reçu de dépôt.

Si la déclaration de candidature est régulière, ces mêmes autorités délivreront aux candidats un récépissé attestant de l'enregistrement de la déclaration de candidature, dans les quatre jours suivant la date de dépôt de la déclaration.

En cas de second tour, le récépissé définitif sera délivré dès le dépôt de la déclaration de candidature.

Dans le cas où la déclaration de candidature ne serait pas reconnue comme régulière, la préfecture ou la sous-préfecture notifiera aux candidats un refus de délivrance de récépissé.

Le bureau de la communication interministérielle diffusera, à partir du 10 février, chaque jour ouvrable, à 18h, l'état des candidatures enregistrées et validées auprès des services de la préfecture ou de la sous-préfecture, sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/municipales2020>

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle
Tél : 05 63 22 82 17 | 05 63 22 82 18 | pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr